



Avenir de l'Europe

Approuvée par l'Assemblée générale de la CRPM, 19-20 octobre 2017, Helsinki (Finlande)

1 Contexte

La CRPM a commencé ses réflexions sur l'avenir de l'Europe à l'automne 2016, alors que l'Europe cherchait à redéfinir et façonner son avenir en tant qu'UE27, à la suite du référendum britannique.

Au cours de l'année 2017, nous avons engagé des discussions approfondies pour déterminer les priorités et les messages politiques clés de la CRPM dans cette réflexion, en tenant compte notamment du Livre blanc de la Commission européenne et des cinq documents de réflexion publiés au début de cette année, ainsi que du discours sur l'état de l'Union prononcé en septembre par le Président Juncker. Nous avons lancé un nouveau [Forum web sur l'avenir de l'Europe](#) pour stimuler la discussion, et organisé une pléthore d'événements et de réunions à Bruxelles et dans toute l'Europe, avec la participation active de nos six commissions géographiques.

Nos réflexions s'inscrivent dans le contexte d'un changement du paysage politique. L'inquiétude était palpable en janvier suite au vote du Brexit et à l'élection de Donald Trump. Cependant, les choses ont évolué de manière plus positive depuis : tout d'abord avec les élections néerlandaises, puis les élections présidentielles françaises. L'enquête Eurobaromètre du printemps 2017 témoigne d'un regain d'optimisme et d'un soutien accru à l'égard de l'UE dans toute l'Europe. Le succès électoral remporté par *Alternative für Deutschland* en Allemagne montre toutefois que nous ne pouvons nous en satisfaire.

À l'occasion de la Journée de l'Europe, la CRPM a présenté à Bruxelles une première déclaration politique, dont les messages clés sont développés dans cette nouvelle position politique. Dans la vision positive que nous avons définie pour l'Europe, les régions sont au cœur d'une Union européenne revigorée et dynamique. Notre vision est axée sur l'avenir de l'UE27 au-delà du Brexit. Notre position sur le Brexit est énoncée dans le document Brexit de la Commission Arc Atlantique de la CRPM et dans la Déclaration de Cardiff, qui doivent être adoptés lors de l'AGA à Helsinki.

Nous avons l'intention de présenter cette position politique à Bruxelles au Président Juncker, à Michel Barnier et aux députés européens, avant le Conseil européen des 14 et 15 décembre, où les chefs d'État et de gouvernement de l'UE devraient adopter des conclusions sur l'avenir de l'Europe.

La CRPM poursuivra sa réflexion au cours de l'année 2018, en se concentrant dans cette deuxième phase sur l'avenir des finances de l'UE et l'engagement démocratique en particulier. Nous adopterons un Manifeste final de la CRPM sur l'avenir de l'Europe à l'automne 2018.

2 Vision de la CRPM

La CRPM soutient résolument l'Union européenne ainsi que les idéaux et les valeurs qu'elle représente. Nous sommes déterminés à préserver l'intégrité de l'UE et à éviter la fragmentation au sein de l'Europe, à un moment de l'histoire où la coopération est plus que jamais nécessaire pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés « Unis dans la diversité ».

La vision de la CRPM est celle d'un projet européen où :

- **Les régions et les collectivités locales sont au cœur de l'action et reconnues comme (i) le pont essentiel entre les citoyens et les institutions de l'UE, et (ii) la clé pour apporter des solutions aux nombreux défis auxquels l'Europe est confrontée ;**
- **La cohésion territoriale, sociale et économique est reconnue comme un pilier fondamental qui complète le marché unique et contribue à lutter contre les disparités et à libérer l'énorme potentiel des régions périphériques et maritimes d'Europe ;**
- **La coopération et le partenariat sont renforcés et consolidés, afin de légitimer le rôle joué par les régions et les autorités locales à cet égard. La cohérence, la coordination et la coopération entre tous les niveaux des gouvernements devront être au cœur de toute vision de l'Europe ;**
- **Les valeurs et les droits européens sont vigoureusement défendus et promus, avec la reconnaissance du rôle positif des régions dans les programmes de voisinage et de développement de l'Europe.**

2.1 Les régions au cœur de l'avenir de l'Europe

Pas « de simples parties prenantes parmi d'autres »

Les régions occupent une place centrale dans le projet européen. Nous faisons le lien entre Bruxelles, perçue comme « distante », et les capitales nationales et les citoyens. À ce titre, les responsables politiques régionaux constituent un atout puissant pour l'UE, à la fois en tant que porte-parole des points de vue et des préoccupations sur le terrain et en tant que moyen de mobiliser les communautés locales.

La CRPM représente plus de 160 régions à travers l'Europe et une population de plus de 200 millions de personnes, et nous sommes les premiers à ressentir les effets de nombre des changements et défis sociaux, économiques et politiques auxquels l'Europe est confrontée à ses frontières.

Les gouvernements régionaux sont élus démocratiquement, ont un mandat de leurs citoyens et des compétences dans de nombreux domaines où l'UE légifère ou prend des décisions stratégiques. Les régions sont essentielles pour aider à régler les préoccupations entourant le « déficit démocratique » au sein de l'UE. Les grandes initiatives européennes, telles que l'approfondissement de l'Union économique et monétaire dans la zone euro et la création d'une Union de l'énergie, doivent intégrer les voix et les institutions régionales dans leurs structures de gouvernance pour s'assurer qu'elles ne deviennent éloignées et impénétrables pour les citoyens.

La CRPM rejette catégoriquement l'idée que les Régions ne sont que « de simples parties prenantes parmi d'autres » au même titre que les entreprises, les représentations sectorielles et les organisations de lobbying. Les régions, en tant qu'organes élus, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le déficit démocratique de l'UE, parce qu'elles agissent en tant qu'agents de mise en œuvre de la politique de l'UE sur le terrain, exécutent les programmes et projets de l'UE et assurent un lien direct entre Bruxelles et les citoyens.

Les régions en première ligne des défis de l'Europe

Les régions sont en première ligne de bon nombre des défis majeurs, sinon de tous, auxquels l'UE est confrontée, et elles sont fondamentales pour traduire les aspirations au niveau politique européen en solutions concrètes sur le terrain. Nous constatons une interaction claire entre les pressions mondiales et internationales et un impact direct au niveau local et régional : il est impossible de trouver des solutions à ces problèmes sans engager efficacement les niveaux de gouvernance qui ont la compétence ou l'obligation morale de relever ces défis au quotidien.

La CRPM défend avec force l'idée que les Régions font partie intégrante du développement et de la mise en œuvre de solutions aux multiples défis auxquels l'Europe est confrontée. Ces défis complexes exigent des solutions qui impliquent pleinement tous les niveaux de gouvernance : mondial, européen, national et surtout local et régional. L'absence de mobilisation effective des régions a exacerbé les problèmes et contribué à nourrir le populisme.

La Commission reconnaît **les inégalités et les disparités croissantes** à travers l'Europe, qui ont été exacerbées par la crise financière et économique de 2008. Cela montre qu'il est nécessaire d'adopter une politique d'investissement équilibrée et spécifique aux territoires, et de renforcer l'Europe sociale et le modèle social européen. Les régions de la CRPM ont des compétences dans de nombreux domaines touchés par de **grands changements sociétaux et économiques**, notamment l'éducation et la formation, le développement économique, la planification, la santé et la protection sociale, la circulation des personnes et des biens.

Les régions sont par conséquent au cœur de la réponse aux effets de la mondialisation, en tant que **moteurs d'une croissance économique durable, de la requalification et de la formation pour de nouveaux secteurs et de nouvelles activités économiques**, y compris l'économie numérique, la lutte contre un chômage élevé, en particulier chez les jeunes, et la refonte des services de santé et d'aide sociale pour répondre aux pressions croissantes des changements démographiques. Nous avons vu dans les **stratégies régionales de spécialisation intelligente**, qui constituent un élément important de la politique de cohésion depuis 2007, un bon exemple d'un cadre communautaire mobilisant des actions stratégiques au niveau régional et soutenant la coopération entre les régions. Toute future stratégie industrielle de l'UE doit s'appuyer sur ces initiatives et intégrer l'approche régionale de la spécialisation intelligente.

Il est nécessaire d'accorder une priorité bien plus grande au rôle des régions dans la création de pôles de connaissances, par le biais de la quadruple hélice, en soutenant la coopération entre les régions dans la **recherche, l'innovation et le développement de nouveaux secteurs de croissance**

économique. Dans toute l'Europe, les collectivités locales et régionales sont compétentes en matière **d'éducation, de qualification et de formation** ; c'est pourquoi les aspirations politiques de l'UE pour faire avancer un agenda en matière de nouvelles compétences et s'assurer que l'on investit dans les compétences du futur ne peuvent être mises en œuvre efficacement qu'avec la participation active de l'échelon local et régional. C'est également le cas du **programme de numérisation** et de la nécessité de veiller à ce que toutes les régions d'Europe, qu'elles soient rurales, éloignées ou périphériques, soient connectées à des réseaux intelligents et puissent contribuer au développement des futurs industries et services européens.

L'avenir de l'Europe, c'est aussi surtout l'**avenir des jeunes Européens**. Ils ont été touchés directement par l'incertitude sociale et économique née de la crise, en particulier à cause des niveaux élevés de chômage et des opportunités plus limitées que les générations précédentes. L'héritage qui leur sera transmis est celui de relever les enjeux actuels et futurs à l'horizon de l'Europe. Leur point de vue, leur participation et leur engagement à cet égard sont donc essentiels pour façonner l'avenir du projet européen. Encore une fois, les régions jouent un rôle central pour sensibiliser et mobiliser les jeunes.

De même, le **changement climatique et les défis environnementaux**, y compris l'utilisation plus équitable des ressources naturelles, un système de production alimentaire plus équitable et la transition vers des modes de vie et de travail plus durables et neutre en carbone, sont des défis mondiaux qui se posent aux niveaux local et régional. La dévastation causée par les impacts climatiques extrêmes a des répercussions locales, et ce sont les autorités locales et régionales qui doivent faire face aux conséquences de cette situation : à la fois dans la planification à long terme et dans la gestion des crises au fur et à mesure qu'elles surviennent, ainsi que dans les efforts de reconstruction qui s'ensuivent. Ces dernières années, nous avons été témoins de la recrudescence de tels événements météorologiques dévastateurs et des coûts humains et financiers qu'ils entraînent. Il est de plus en plus reconnu que la lutte contre le changement climatique et la réalisation des objectifs de l'UE en matière de **climat et d'énergie** ne seront possibles que par la mobilisation de l'action locale et régionale. En effet, dans le domaine des énergies marines renouvelables, ce sont surtout les régions qui ont été les principaux moteurs et stimulé les investissements, souvent avec le soutien financier de l'UE, dans les technologies nouvelles et innovantes. Les Institutions européennes, les Etats membres, les gouvernements locaux et régionaux doivent déployer davantage d'efforts pour préserver les ressources naturelles et les services environnementaux, encourager la production durable par le biais de l'efficacité des ressources et l'économie circulaire ainsi que stimuler la consommation responsable pour améliorer la qualité de vie des citoyens et assurer la résistance de notre société.

Il y a maintenant un accord commun sur le fait que l'**Agenda 2030 et les objectifs de développement durable** ne parviendront pas à produire une véritable transformation positive pour les populations et la planète s'il n'y a pas d'autonomisation des collectivités locales et régionales et de prise en charge par les citoyens, ce qui signifie une dimension territoriale pour les 17 ODD et pas seulement l'ODD 11 sans précédent, qui vise à « *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.* »

La migration est un autre exemple de cette relation complexe entre un défi international et des contextes très locaux. Les régions de la CRPM en Méditerranée ont été les plus affectées par les migrations massives en provenance du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, et de la crise humanitaire qui en découle. Les flux sans précédent de personnes ont soumis les communautés côtières et insulaires, ainsi que les services publics, à des pressions considérables. Cela a également

eu des répercussions sur d'autres régions de la CRPM en Europe, en particulier en Suède et en Allemagne qui ont été les principales destinations pour de nombreux migrants.

Les régions de la CRPM ont joué un rôle actif dans la recherche de solutions pratiques, en proposant d'accueillir des migrants et en contribuant à leur réinstallation, par exemple à travers des initiatives de coopération entre les Régions grecques et espagnoles, ainsi qu'en prenant des mesures d'intégration des migrants dans les communautés locales. Cependant, l'essentiel de ces efforts a été bloqué ou rendu inexécutable par les gouvernements nationaux, tandis que nulle part les régions n'ont pu être intégrées dans la réponse communautaire à ces questions.

Plus généralement, les **questions maritimes**, qui revêtent une importance majeure pour les régions de la CRPM et l'Europe, doivent être abordées de manière plus explicite dans les travaux à venir des institutions de l'UE sur l'avenir de l'Europe. Ces enjeux vont bien au-delà de la situation particulière des territoires côtiers. Ils concernent la qualité des **écosystèmes marins essentiels à la vie sur Terre** par leur rôle dans la production de 50 % de l'oxygène que nous respirons, en plus d'agir comme réservoirs de la biodiversité fondamentale pour notre santé et notre alimentation. L'Union européenne détient le plus vaste territoire maritime du monde et une énorme réserve de ressources marines de par la contribution de la zone économique exclusive apportée par les Iles et les régions ultrapériphériques (2 507 537 km²). Les régions de l'Europe doivent donc jouer un rôle de leader dans la protection mondiale des écosystèmes marins.

Les questions maritimes offrent également des **opportunités sans précédent de croissance et d'emplois**, tant dans les secteurs émergents comme les technologies marines et maritimes, la biotechnologie bleue ou l'exploitation de nouvelles ressources minérales, que dans des secteurs plus établis comme la pêche, l'alimentation ou la construction navale. Ces opportunités de croissance donnent aux territoires périphériques et ultrapériphériques la possibilité d'être au cœur d'un nouveau développement économique clé pour toute l'Europe. Elles sont des laboratoires naturels exceptionnels pour tester les technologies innovantes et développer des projets européens pilotes dans des domaines essentiels tels que l'atténuation et l'adaptation du changement climatique, la préservation de la biodiversité et l'usage durable des ressources marines. Cependant, ces opportunités peuvent être pleinement exploitées qu'avec le soutien des territoires et régions directement concernés.

Les régions de la CRPM ont exprimé leur vif soutien à la stratégie Europe 2020 en tant que cadre global de l'UE permettant d'évaluer et de développer des stratégies locales et régionales. Nos régions ont lancé des appels pressants pour que, au cours de la prochaine décennie, Europe 2020 soit remplacée par une nouvelle stratégie - une **stratégie Europe 2030** - visant à aborder et relever les énormes défis et opportunités à venir.

La CRPM appelle à une nouvelle stratégie européenne - Europe 2030 - visant à fournir un cadre stratégique axé sur l'apport de solutions aux défis et opportunités auxquels l'Europe sera confrontée au cours de la prochaine décennie.

Réformes institutionnelles

Dans son discours sur l'état de l'Union, le président Juncker a suggéré un certain nombre de réformes institutionnelles, notamment la création d'un ministre européen de l'économie et des

finances, la fusion de la Commission européenne et des présidents des Conseils européens, et l'extension du vote à la majorité qualifiée au Conseil.

Nous soutenons que les **structures institutionnelles actuelles au sein de l'UE sont insuffisantes pour représenter le statut officiel des gouvernements et des parlements régionaux**. Le rôle du Comité des régions en tant qu'organe consultatif dans le processus décisionnel de l'UE doit être renforcé, notamment dans le cadre de la procédure législative ordinaire, où ses avis peuvent actuellement être ignorés. Le rôle et l'engagement du Parlement européen auprès des gouvernements et des parlements régionaux est un autre domaine qui doit faire l'objet de discussions plus approfondies et d'un renforcement.

La CRPM appelle à un large débat sur les réformes institutionnelles de l'UE, soulignant ses préoccupations quant au fait que le cadre institutionnel actuel ne reflète pas de manière adéquate le statut et la légitimité démocratique que les gouvernements et parlements régionaux accordent à la politique et au travail législatif de l'UE.

Pour gagner la confiance des citoyens et veiller à ce que les gouvernements nationaux soient tenus de rendre compte des résultats des négociations au niveau de l'UE, le processus politique et législatif doit être ouvert et accessible aux citoyens.

La CRPM appelle à une transparence totale dans le fonctionnement des institutions de l'UE, et en particulier dans les travaux du Conseil, y compris la retransmission des réunions en direct et l'ouverture au grand public.

2.2 Cohésion territoriale renforcée

Prise en compte de la dimension territoriale des défis de l'Europe

Les disparités et déséquilibres croissants à travers l'Europe sont le signe que la cohésion économique, sociale et territoriale doit être un pilier fondamental qui sous-tend la vision de l'avenir de l'UE. On reconnaît de plus en plus la dimension territoriale de nombreux défis auxquels l'Europe est confrontée et la nécessité de mobiliser tous les niveaux de gouvernement, avec un rôle central pour les acteurs régionaux et locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions sur le terrain.

Sans une approche territoriale équilibrée, l'UE risque d'exacerber les inégalités et les disparités croissantes qui se sont creusées depuis la crise financière et de délaisser les zones périphériques et rurales. La politique doit également continuer à soutenir les régions ultrapériphériques d'Europe qui sont confrontées à des défis particuliers en raison de leur éloignement des principaux centres de population. L'amélioration de la convergence réelle et de la croissance harmonieuse de toutes les régions de l'Europe -tout en relevant les défis de la dimension territoriale européenne- nécessite la mise en place de conditions réglementaires appropriées et d'instruments de solidarité avec des ressources financières suffisantes pour assurer un soutien continu aux régions qui souffrent de contraintes géographiques.

La CRPM a clairement montré que la politique de cohésion de l'UE joue également un rôle clé dans l'agenda plus large de la compétitivité, en soutenant les investissements dans les nouvelles

technologies, les nouvelles entreprises et le développement de secteurs innovants, avec un fort accent sur la recherche, l'innovation et les compétences, et ces dernières années sur la spécialisation intelligente.

Pour mettre en œuvre cet agenda, l'UE doit continuer à donner la priorité à la politique de cohésion, comme étant un pilier essentiel soutenu par un budget solide dans le cadre financier pluriannuel. La politique ne peut avoir un impact large et profond que si elle est suffisamment financée. La CRPM a élaboré plusieurs propositions concrètes appuyant cette ambition dans une [Position politique pour une politique de cohésion post-2020 forte et réformée](#), adoptée en juin 2017.

La cohésion territoriale est une obligation du Traité, c'est pourquoi nous avons été très déçus par l'absence de dimension territoriale dans l'ensemble des scénarios présentés dans le Livre blanc de la Commission européenne. Les documents de réflexion ultérieurs abordent en partie cette question, en reconnaissant clairement l'existence de disparités croissantes au niveau régional et entre les États membres. Toutefois, la Commission européenne reste réticente à conclure que la lutte contre ces disparités exige une approche territoriale encadrée au niveau de l'UE.

La CRPM appelle à ce que la politique de cohésion de l'UE soit renforcée et placée au cœur d'une approche territoriale et locale en matière d'élaboration des politiques, axée sur la lutte contre les inégalités, l'investissement dans de nouvelles compétences et les secteurs économiques émergents des territoires, et étayée par un engagement à rendre l'économie de l'UE respectueuse du climat et durable.

La politique de cohésion a clairement un rôle à jouer pour relever certains des nouveaux défis auxquels l'UE est confrontée. Elle peut par exemple contribuer à l'intégration des migrants dans l'économie de l'UE par le biais de mesures de formation et d'emploi. Toutefois, les disparités croissantes à travers l'Europe montrent qu'il reste un réel besoin de concentrer les ressources sur les objectifs traditionnels de la politique, à savoir mettre en place une UE plus cohésive et soutenir la compétitivité régionale par des investissements dans de nouveaux secteurs économiques et dans la recherche et l'innovation.

De même, l'intérêt de développer de nouveaux domaines de coopération, comme la défense, susceptibles d'apporter des avantages aux régions de la CRPM dotées d'une forte capacité de recherche dans le domaine de la défense, ne devrait pas se faire au détriment de la politique de cohésion. Si l'UE souhaite une coopération renforcée dans le domaine de la défense, cela nécessitera l'engagement de ressources supplémentaires de la part des États membres.

La CRPM estime que la politique de cohésion de l'UE a un rôle à jouer pour faire face aux défis nouveaux et émergents, néanmoins nous ne pensons pas que cela devrait se faire au détriment des objectifs fondamentaux de la politique - promouvoir la cohésion sociale et économique et lutter contre les disparités territoriales - qui restent plus que jamais d'actualité.

2.3 Coopération et partenariat

Les Régions, médiatrices de la coopération et du partenariat

La coopération et le partenariat sont précisément ce qui caractérise les objectifs de l'UE : rapprocher les peuples, contribuer à franchir les frontières politiques et culturelles, et faciliter les échanges économiques. Cela a un impact direct sur la vie de nombreuses personnes, qu'il s'agisse d'étudiants, de jeunes, de travailleurs, d'entreprises, de chercheurs, d'universités, de scientifiques, etc. La coopération apporte une valeur ajoutée évidente, en permettant l'apprentissage mutuel et le travail commun pour résoudre les problèmes et développer de nouvelles façons de travailler et de vivre. Elle aide à surmonter la fragmentation et fournit un cadre à long terme pour une action coordonnée. Il s'agit de l'essence même de l'Union européenne.

Les régions jouent un rôle central dans la promotion de cette coopération, à travers l'animation de liens entre les partenaires de tous les secteurs et niveaux, qu'il s'agisse de réseaux de spécialisation intelligente, de projets relatifs aux énergies renouvelables, de formation, d'éducation, de recherche, de migration, de santé, de développement externe ou d'une multitude d'autres domaines politiques. Il existe un énorme potentiel pour soutenir la coopération interrégionale dans l'UE27 axée sur l'innovation et la recherche, en développant des pôles de connaissances au sein de secteurs économiques nouveaux et émergents.

La CRPM considère que la coopération et le partenariat sont l'essence même de l'UE ; ils permettent de rassembler des personnes à des fins d'échanges, de bénéfices mutuels et d'apprentissage, d'aborder des défis communs et des opportunités mutuelles. Les régions ont un rôle central à jouer dans la mise en œuvre de la coopération, en servant de passerelles reliant les frontières nationales.

Le rôle central de la Commission européenne dans le soutien à la coopération

Le rôle de la Commission européenne en tant qu'instigatrice et agent de soutien des activités de coopération est essentiel et ne saurait être sous-estimé, car elle fait preuve de leadership dans des domaines où les gouvernements nationaux n'ont pas été en mesure de coordonner efficacement leurs activités. L'agenda de la croissance bleue en est un exemple. La Commission européenne a joué un rôle essentiel dans le soutien à la coordination européenne dans le secteur des énergies marines renouvelables, offrant un cadre au niveau de l'UE pour soutenir la coopération entre les régions, les entreprises, les chercheurs et les universités, à travers ses travaux sur l'énergie marine.

La Commission européenne a également joué un rôle central dans l'animation d'un certain nombre de macrorégions établies dans toute l'Europe, y compris la mer Baltique et la mer Adriatique. La CRPM est favorable à une telle coopération structurée et y voit un réel potentiel d'extension à d'autres parties de l'Europe, comme l'Atlantique et la mer du Nord, avec un vif intérêt des régions de la CRPM à cet égard. La nouvelle politique arctique de l'UE suscite également un grand intérêt

La CRPM souligne le rôle central de l'Union européenne pour faciliter, initier et conduire des activités de coopération à travers l'UE et avec les pays tiers, y compris ses voisins. Nous reconnaissons et apprécions à sa juste valeur le rôle joué par la Commission européenne dans ces activités, notamment au travers le soutien qu'elle apporte aux macrorégions.

pour les régions de la CRPM situées dans l'Europe septentrionale, de même que le processus actuel pour le développement régional durable de l'Arctique.

Le financement de l'UE est essentiel pour la coopération

Le budget de l'UE est un instrument essentiel pour soutenir la coopération au travers une multitude de programmes et d'initiatives. Dans la préparation du prochain **Cadre financier pluriannuel (CFP)**, il est d'une importance cruciale que l'UE continue de donner la priorité au soutien à la coopération. Cela doit inclure des programmes à forte dimension territoriale avec un ciblage géographique des ressources, ainsi qu'un recentrage plus poussé sur les défis nouveaux et émergents (notamment : migration, sécurité et défense) et les défis sous-jacents à long terme (tels que le programme d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques et l'Union de l'énergie). Nous demandons qu'une plus grande priorité soit accordée à l'agenda de la croissance bleue.

La CRPM réitère l'importance du financement communautaire pour rendre cette coopération possible et demande que le futur budget de l'UE s'engage à maintenir un fort niveau de soutien à la coopération régionale et aux programmes de coopération territoriale.

La coopération future post-Brexit

Le Brexit change radicalement la carte à la frontière occidentale de l'UE, créant une nouvelle frontière extérieure au sein de l'île d'Irlande et le long de la côte Atlantique, de la mer du Nord et de la Manche. Le Brexit a des répercussions directes sur les régions de la CRPM, y compris sur les secteurs maritimes et de la pêche.

Notre position appelle avant tout à la reconnaissance de l'impact territorial disproportionné que le Brexit aura sur de nombreuses régions de la CRPM et à ce que des mesures soient prises au niveau de l'UE pour y remédier ; nous y soulignons aussi l'importance fondamentale de maintenir une coopération forte au niveau infranational après le Brexit et le rôle que l'UE doit jouer dans l'élaboration et le soutien de cette coopération.

La position de la CRPM sur le Brexit est énoncée dans la Déclaration de Cardiff et dans les déclarations de la Commission Arc Atlantique et de la Commission Mer du Nord. La CRPM demande la reconnaissance de l'impact territorial du Brexit sur les régions de la CMPR et une réponse au niveau de l'UE pour y faire face, ainsi qu'un solide cadre de coopération post-Brexit au niveau infranational avec le Royaume-Uni.

2.4 Les régions sont les porte-étendards des valeurs européennes en matière de politique extérieure de l'UE

L'UE est un véritable chef de file international en matière de défense d'un ensemble de valeurs fortes fondées sur les principes de liberté, de démocratie et de droits de l'homme fondamentaux, et d'action face aux grands défis mondiaux tels que le changement climatique, la pauvreté, l'inclusion sociale et le développement durable.

Les régions de la CRPM jouent un rôle important dans la promotion de ces valeurs sur la scène internationale, à travers la politique de développement en Afrique et en Amérique latine en particulier, et à travers la politique européenne de voisinage (Instrument européen de voisinage et

autres mécanismes), s'impliquent dans la paradiplomatie et le renforcement des capacités institutionnelles avec les autorités locales et régionales en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et dans la région de la mer Noire. Aider les pays en développement à atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 est une priorité importante pour les régions de la CRPM. Contribuer au transfert de connaissances et au renforcement des compétences dans l'acquis communautaire de l'UE est également une part importante du travail de la CRPM dans les Balkans et le long des frontières orientales et méridionales de l'UE.

Dans ce contexte, il est important de souligner la situation stratégique des régions ultrapériphériques. Elles jouissent d'une double situation en appartenant à l'Espace économique et politique européen tout en faisant partie de la zone géographique proche des pays tiers (en Afrique, dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et dans l'Océan Indien).

La CRPM souligne le rôle majeur que jouent les régions dans la promotion des valeurs de l'UE au sein du voisinage plus large et par le biais d'activités internationales de développement, et rappelle la contribution essentielle que la paradiplomatie et la coopération régionale apportent à la stabilité politique.

MESSAGES CLÉS ET VISION

La CRPM soutient résolument l'Union européenne ainsi que les idéaux et les valeurs qu'elle représente. Nous sommes déterminés à préserver l'intégrité de l'UE et à éviter la fragmentation au sein de l'Europe, à un moment de l'histoire où la coopération est plus que jamais nécessaire pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés « Unis dans la diversité ».

La vision de la CRPM

1. Notre vision pour l'avenir de l'Europe est celle où :

- Les régions et les autorités locales sont au cœur de l'action et reconnues comme (i) un pont essentiel entre les citoyens et les institutions de l'UE, et (ii) la clé pour apporter des solutions durables aux nombreux défis auxquels l'Europe est confrontée ;
- La cohésion territoriale, sociale et économique est reconnue comme un pilier fondamental qui complète le marché unique et contribue à lutter contre les disparités et à libérer l'énorme potentiel des régions périphériques et maritimes d'Europe ;
- La coopération et le partenariat sont renforcés et consolidés, afin de légitimer le rôle joué par les régions et les autorités locales à cet égard. La Cohérence, la coordination et la coopération entre tous les niveaux des gouvernements devront être au cœur de toute vision de l'Europe ;
- Les valeurs et les droits européens sont vigoureusement défendus et promus, et la contribution positive des régions aux programmes de voisinage et de développement de l'Europe est clairement reconnue.

Les Régions au cœur de l'agenda européen

- 2.** La CRPM rejette catégoriquement l'idée que les régions ne sont que « de simples parties prenantes parmi d'autres » au même titre que les entreprises, les représentations sectorielles et les organisations de lobbying ;
- 3.** Les régions, en tant qu'organes élus, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le déficit démocratique de l'UE, parce qu'elles agissent en tant qu'agents de mise en œuvre de la politique de l'UE sur le terrain, exécutent les programmes et projets de l'UE et assurent un lien direct entre Bruxelles et les citoyens ;
- 4.** Les régions font partie intégrante du développement et de la mise en œuvre de solutions aux multiples défis auxquels l'Europe est confrontée. Ces défis complexes exigent des solutions qui impliquent pleinement tous les niveaux de gouvernance : mondial, européen, national et surtout local et régional.

La stratégie Europe 2030

- 5.** La CRPM appelle à une nouvelle stratégie européenne - Europe 2030 - visant à fournir un cadre stratégique axé sur l'apport de solutions aux défis et opportunités auxquels l'Europe sera confrontée au cours de la prochaine décennie.

Les réformes institutionnelles de l'UE

6. La CRPM appelle à un large débat sur les réformes institutionnelles de l'UE, le cadre institutionnel actuel n'engageant pas suffisamment les gouvernements et parlements régionaux ;
7. La CRPM appelle à davantage de transparence et d'ouverture au sein des institutions de l'UE et demande que les réunions du Conseil soient retransmises en direct et ouvertes au grand public.

La cohésion territoriale, sociale et économique

8. Une politique européenne de cohésion renforcée doit être au cœur d'une approche territoriale de l'élaboration des politiques, axée sur la lutte contre les inégalités, l'investissement dans de nouvelles compétences et les secteurs économiques émergents au niveau régional, et étayée par un engagement à rendre l'économie de l'UE respectueuse du climat et durable ;
9. La politique de cohésion de l'UE a un rôle à jouer pour relever les défis nouveaux et émergents, mais cela ne doit pas se faire au détriment des objectifs fondamentaux de la politique, qui restent plus que jamais d'actualité.

La Croissance bleue durable

10. L'Union européenne doit favoriser les opportunités offertes par la croissance bleue durable, au-delà de la situation spécifique des zones côtières. Elles concernent directement les défis stratégiques, économiques, environnementaux et sociaux auxquels l'Europe doit faire face ;
11. L'ambition maritime de l'Union européenne a besoin d'être abordée de manière plus explicite dans les futurs travaux des Institutions européennes sur l'avenir de l'Europe. La CRPM lance un appel à l'Europe pour développer une stratégie maritime intégrée forte, sous tendue par un vaste éventail de politiques pertinentes pour la croissance bleue durable.

La coopération et le partenariat

12. La coopération et le partenariat sont l'essence même de l'UE et les régions sont les principaux moteurs et animateurs des activités de coopération ;
13. Nous reconnaissons et apprécions le rôle que la Commission européenne joue dans l'instigation et le soutien à la coopération, y compris le soutien structuré aux macro-régions ;
14. Nous soulignons l'importance cruciale du financement communautaire pour rendre la coopération possible, et demandons que le futur budget de l'UE accorde un très fort niveau de soutien à la coopération régionale.

Le Brexit

15. La position de la CRPM sur le Brexit est énoncée dans la Déclaration de Cardiff et dans les déclarations de la Commission Arc Atlantique et de la Commission Mer du Nord. Celle-ci se concentre sur (i) l'impact territorial du Brexit sur les régions et la nécessité d'une réponse communautaire à ce sujet, et (ii) le maintien d'une coopération régionale forte après le Brexit.



Personne à contacter : Gregg Jones, Directeur CRPM des finances et des programmes de l'UE
E-mail : gregg.jones@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) rassemble quelque 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT :

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes
Tél. : + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels
Tél. : +32 (0)2 612 17 00

E-mail : Secretariat@crpm.org ; Site Web : www.cpmr.org

Réf. : CRPMPPP170008